

POLITIQUE DE L'ARBRE 2025 - 2030



Ville de
Saint-Sauveur

POLITIQUE DE L'ARBRE

Politique de l'arbre (2025-2030)

RÉALISÉ PAR : Institut des territoires

CHARGÉ DE PROJET : André Goulet, aménagiste des territoires naturels et médiateur, ing.f., M.Sc., arboriculteur

INVENTAIRE AU TERRAIN : Daphnée Gagnon-Fee et Samuel Cyr

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MAIRE	4
L'ARBRE EMBLÈME DE SAINT-SAUVEUR, LE PIN BLANC	5
PORTÉE DE LA POLITIQUE	8
PORTRAIT	9
OBJECTIFS	13
PLAN D'ACTION	15



MOT DU MAIRE



Chères Sauverois, chers Sauverois,

C'est avec une grande fierté que je vous présente notre toute première politique de l'arbre. L'arbre, véritable levier écologique, économique et social, fait désormais partie intégrante de notre stratégie d'aménagement du territoire.

L'arbre offre des solutions à long terme et relativement peu coûteuses aux enjeux que rencontrent tous les territoires, tels que le réchauffement climatique ou le maintien de l'attractivité touristique et de l'accès à la nature. À l'instar des autres villes nordiques, Saint-Sauveur positionne l'arbre comme une pierre angulaire du cachet laurentien unique qui fait la renommée de notre ville.

Qui n'a pas déjà contemplé un pin majestueux devant un chalet de ski? Qui n'a pas déjà ressenti un sentiment de bien-être en empruntant une allée bordée d'arbres formant un tunnel vert? Les effets positifs de la chlorophylle hivernale dans un paysage aux teintes de gris sont indéniables, même s'ils sont parfois subtils. Et quel plaisir d'assister au spectacle des roselins se nourrissant des baies d'amélanchiers ou de viornes dans nos parcs!

L'arbre est l'élément commun qui crée un continuum entre les sommets enneigés et un centre-ville attractif et vert. Planter un arbre est un geste que l'on pose pour les générations futures. Dans ce simple geste réside une tendresse, un message de bienveillance que l'on envoie aux suivants.

Je vous invite tous à participer activement à cette initiative et à contribuer à la beauté et à la résilience de notre environnement. Ensemble, faisons de Saint-Sauveur un modèle de développement durable et de respect de la nature.

LE PIN BLANC, EMBLÈME DE SAINT-SAUVEUR

Le pin blanc est, pour le frère Marie-Victorin, «l'une de nos plus précieuses essences forestières». Atteignant des dimensions spectaculaires à maturité (une hauteur de 35 mètres et un diamètre de 2,5 mètres), comptant parmi les plus grands de tous les arbres de l'est de l'Amérique du Nord, le pin blanc est un symbole de vitalité, de longévité et de paix.

Présent à Saint-Sauveur et dans la MRC des Pays-d'en-Haut, notamment sur le cap Molson (Figure 1), le pin blanc fut très recherché au 19^e siècle comme matériau naval en raison de sa souplesse, de la légèreté de son bois, et de sa capacité à ne pas se déformer ni à fendiller.

Saint-Sauveur est situé dans l'aire de répartition du pin blanc et, malgré les effets importants des changements globaux, il le sera également en 2080 (Figure 2).

Conifère et sempervirent, le pin blanc offre à la communauté de nombreux bienfaits : ombrage, architecture, phytoncides, repère géographique, habitat faunique, stabilisation de pentes, chlorophylle hivernale, etc.

**Résolument
laurentien, sa
présence sur le
territoire en fait
aussi un symbole de
résilience.**



FIGURE 1. LES PINS BLANCS TRÔNANT AU SOMMET DU CAP MOLSON SONT FERMEMENT AGRIPPÉS AUX PAROIS ROCHEUSES (SOURCE: ACCÈS)

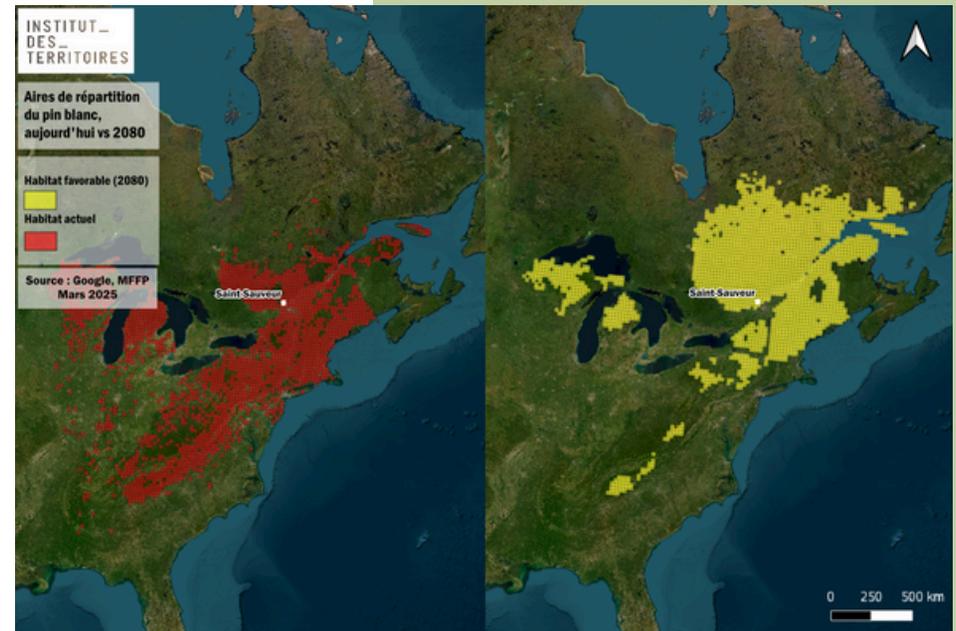


FIGURE 2. AIRES DE RÉPARTITION ACTUELLE ET MODÉLISÉE (2080) DU PIN BLANC

PORTÉE DE LA POLITIQUE



La Politique de l'arbre et le plan de foresterie urbaine de Saint-Sauveur découlent de l'objectif 4 du Plan d'action en environnement 2021-2023 adopté par la Ville en 2021, intitulé Réduire les îlots de chaleur dans le périmètre urbain.

De cet objectif était issu l'objectif spécifique 4.1: Augmenter la canopée ainsi que l'action subsidiaire 4.1.1 Adopter une politique de l'arbre et des boisés et réaliser un plan de foresterie urbaine, en procédant d'abord à l'inventaire des arbres de rue, de parc et des terrains de l'institution municipale.



Cette première version d'une politique de l'arbre et de son plan de foresterie urbaine subsidiaire s'applique à l'arbre municipal, soit l'arbre situé en bordure de rue ou dans les parcs à l'intérieur du périmètre urbain de Saint-Sauveur. Il n'implique que les arbres « non forestiers », c'est-à-dire ceux qui croissent sur un parterre aménagé (gazon, terrain de jeu, bordure de rue, etc.).

Leur élaboration s'appuie d'abord sur la participation des Sauveroises et des Sauverois et tient compte notamment de leurs relations avec la nature. Elle fonde ses assises sur une validation complète des inventaires numériques des arbres de rues et de parcs. Elle puise ses informations dans la littérature scientifique, notamment à l'égard de l'adaptation et de la lutte contre les changements climatiques qui, plus que jamais, transformeront la forêt urbaine.



FIGURE 5 . VALIDATION DES DONNÉES NUMÉRIQUES SUR LE TERRAIN (ÉTÉ 2023)

PORTRAIT

Le Sauverois et l'arbre

Un sondage numérique réalisé en 2024 dans le cadre de l'élaboration de la Politique de l'arbre et du Plan de foresterie urbaine (213 répondants) révèle que :



des Sauveroises et Sauverois disent aimer les arbres



disent préférer les slogans et signatures municipales basés sur la nature ou sur l'arbre



disent que leur propriété compte plus de 6 arbres (65 % disent qu'elle possède plus de 20 arbres)



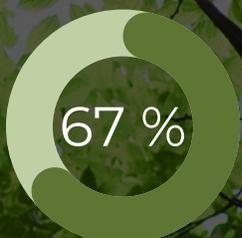
soulignent qu'il manque d'arbres ou beaucoup d'arbres dans le périmètre urbain de Saint-Sauveur



pensent qu'il manque d'arbres ou beaucoup d'arbres dans les parcs et espaces verts



voient un lien fort ou très fort entre l'arbre et la lutte et l'adaptation aux changements climatiques



croient que la Ville devrait investir davantage dans la plantation d'arbres

L'arbre Sauverois

L'arbre-type du périmètre urbain de Saint-Sauveur est jeune (moins de cent ans) et est une épinette blanche (17 % des arbres recensés), un cèdre de l'est (13 % des arbres recensés) ou un érable à sucre (11 % des arbres recensés), ce dernier principalement en bordure de boisé. Le bouleau à papier (7 %) et le sapin baumier (6 %) présentent tous deux plus de 200 tiges inventoriées. À elles seules, ces cinq essences représentent plus de la moitié (53 %) des arbres municipaux dans le PU, sur un total de 66 espèces répertoriées.

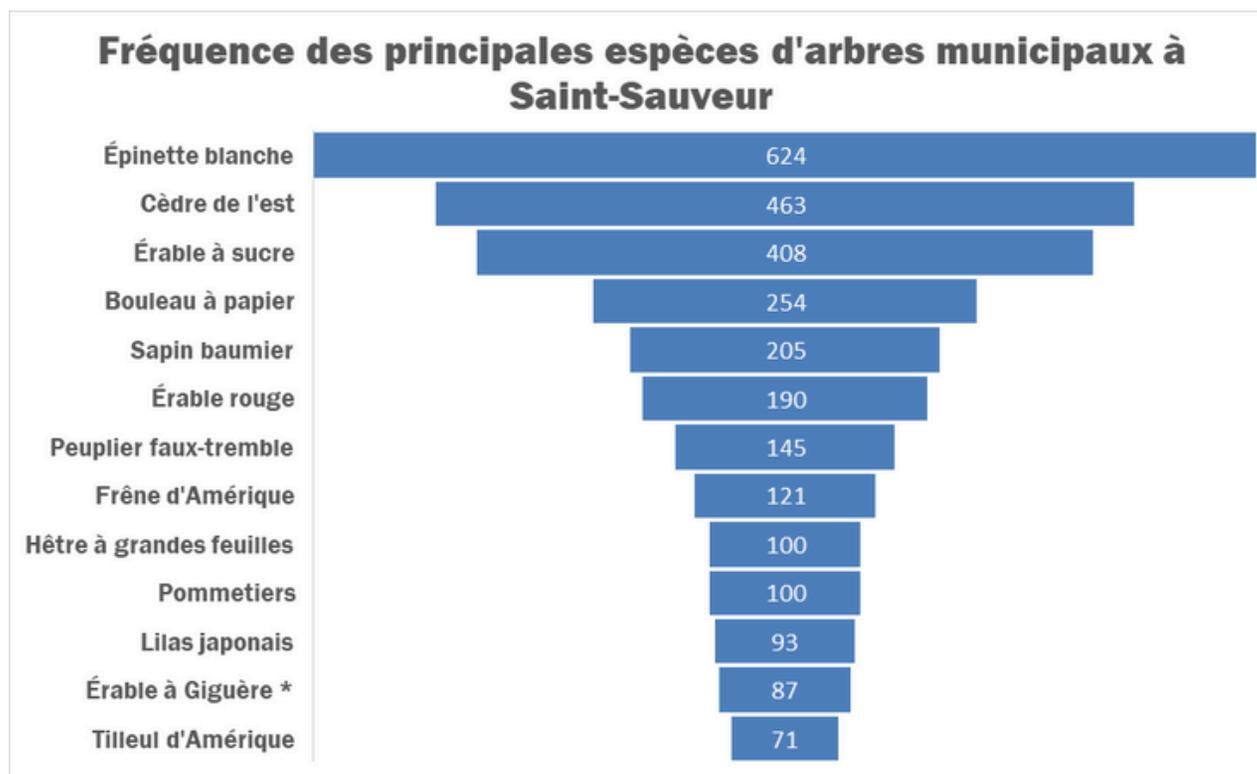


FIGURE 6. NOMBRE D'ARBRES DES PRINCIPALES ESPÈCES D'ARBRES MUNICIPAUX DANS LE PU À SAINT-SAUVEUR

Les services écologiques rendus par l'arbre urbain de Saint-Sauveur

Selon une analyse i-Tree (Plan d'action en environnement de Saint-Sauveur, 2021), les arbres municipaux et privés du PU séquestrent annuellement quelque 1100 kg de carbone (4100 kg Co₂ Eq) et retiennent dans leur biomasse quelque 28 000 kg (28 tonnes) de carbone. La valeur de ces services écologiques est estimée à près de 300 000 \$ annuellement et 7,4 M \$ au total.

L'arbre du PU permet aussi de neutraliser et d'extirper de l'atmosphère quelque 31 tonnes de polluants atmosphériques :

- 400 kg de monoxyde de carbone
- 2000 kg de dioxyde d'azote
- 20 tonnes d'ozone
- 1300 kg de dioxyde de soufre
- 7700 kg de poussière et de smog

La valeur de ce service écologique est estimée à environ 16 000 \$ par année.



OBJECTIFS



Le plan de foresterie urbaine présente trois grands objectifs : tempérer le territoire, diversifier la forêt urbaine et démocratiser ses effets positifs.

Objectif 1: Tempérer

- Dans la perspective et la cohérence d'augmenter l'IC du PU de 44,1 % à 50 % d'ici 2044, tel qu'énoncé dans le Plan de conservation de Saint-Sauveur, augmenter l'IC des emprises municipales et des parcs du PU de 6 % à 20 % d'ici 2044.

Moyens :

- Hausse nette de l'IC dans les emprises municipales de 21 hectares en 2044 (passant de 9 ha en 2025 à 30 hectares en 2044), soit 1,1 hectare par année de hausse nette
- Développement d'une politique arboricole qui va au-delà du «zéro perte nette», et qui cherche à atteindre des «gains nets» via différents moyens tels que la plantation des emprises municipales, la réglementation et les incitatifs, la modification de certaines pratiques arboricoles des services municipaux afin de prioriser la protection des arbres lors de travaux, et la contribution citoyenne et corporative en termes de sites de plantation

Objectif 2 : Diversifier

- Augmenter le nombre effectif de groupes fonctionnels des arbres municipaux à 7 dans tous les secteurs arboricoles du PU d'ici 2034

Moyens :

- Plan de reboisement selon les carences en groupes fonctionnels
- Migration assistée
- Modification de certaines pratiques arboricoles des services municipaux

Objectif 3 : Démocratiser

- Faire du présent plan de foresterie urbaine un plan avec des retombées positives réelles sur les Sauverois(e)s

Moyens :

- Réaliser des projets de foresterie urbaine visibles afin de donner l'exemple, et diffuser ces projets
- Végétaliser les secteurs vulnérables en priorité (Priorité 1: secteurs F et C, Priorité 2: secteurs D, B et E, Priorité 3: secteur A)
- Tendre vers une Règle du « 5-50-500 » : 5 arbres vus de sa fenêtre, 50 % de couvert végétal dans le PU d'ici 2044, 500 mètres de distance d'un parc ou d'un espace vert
- En 2030, actualiser la politique de l'arbre et le plan de foresterie urbaine et étendre sa portée afin d'y inclure la propriété privée autre que municipale

PLAN D'ACTION

Il est construit en fonction de trois segments d'intervention :



Verdissement



Réglementation



Sensibilisation



Ceux-ci permettent d'atteindre les trois objectifs :

Tempérer

Diversifier

Démocratiser

Segment	Type	No	Action	Objectifs visés	Période quinquennale	Quantité	Coût brut	Aide financière
Verdissement	Connaissances	CON1	Former les employés municipaux (Travaux publics, Génie, Environnement, Urbanisme) sur les techniques de plantation, la protection des arbres et la migration assistée, et développer une culture arboricole auprès du service du Génie et des Travaux publics de manière à permettre la plantation d'essences peu longévives/faible déploiement sur le réseau d'infrastructures souterraines et sous le réseau d'infrastructures aériennes	2 et 3	I à II	1 formation	\$\$	x
		CON2	Diversifier les arbres donnés lors de la Journée de l'environnement de manière à diversifier la forêt urbaine	2	I à V	500 arbres	\$\$	x
		CON3	Former un employé municipal comme arboriculteur certifié	1,2 et 3	II	1 employé	\$	
		CON4	Réaliser un projet de démonstration, pilote (duquel on tire des apprentissages), privé ou municipal, de petite ou moyenne envergure, visant la déminéralisation d'une aire minéralisée (stationnement) suivie de plantations fonctionnelles (idéalement secteur F)	1,2 et 3	III à V	1 projet pilote	\$\$\$\$	x

Segment	Type	No	Action	Objectifs visés	Période quinquennale	Quantité	Coût brut	Aide financière
	Travaux	TRA1	Ajuster la liste des végétaux prioritaires (diversité fonctionnelle et habitat 2080) par secteur arboricole du PU	2 et 3	I			
		TRA2	Mettre en place une programmation de plantation de végétaux par secteur arboricole, en débutant par le secteur F (2,2 hectares de sites potentiels - se référer au fichier de forme) et C (partie 1, 0,9 hectare de sites potentiels), impliquant la validation des sites de plantation, la présence de contraintes (surétage végétal, présence de végétaux au nord, bornes fontaines, boîtes postales, panneaux solaires, signalétiques, poteaux, ligne de distribution d'énergie, etc.), une collaboration étroite du service des TP et un volet de participation citoyenne	1, 2 et 3	I à IV	Jusqu'à 2500 arbres, arbrisseaux et arbustes	\$\$\$	x
		TRA3	Tirant les apprentissages de TRA2, géolocaliser et valider les sites de plantation dans les secteurs A, B, C (partie 2), D, E et G	1, 2 et 3	II à IV	à évaluer	\$\$	x
		TRA4	Mettre en terre deux pins blancs emblématiques et climatiques (avec volet éducation sur les CC) à deux endroits appropriés (aucun sel de déglacage, sol sablonneux, etc.) et voir à leur entretien annuel (chanrançon du pin blanc/rouille vésiculeuse) : parc Camille-Michel, Chalet Pauline-Vanier, École, etc.	3	I	2 arbres	\$	
		TRA5	Inclure la plantation d'arbres et d'arbrisseaux pour tous projets de construction ou de réfection d'infrastructures municipales	1	I à V		\$\$\$\$	x

Segment	Type	No	Action	Objectifs visés	Période quinquennale	Quantité	Coût brut	Aide financière
	Sécurité	SEC1	Appliquer les travaux d'élagage sur les 212 arbres municipaux tel que précisé dans la base de données arboricoles	1	I à III	212 arbres	\$\$	
		SEC2	Investiguer davantage relativement sur 104 arbres publics à abattre et, pour les arbres isolés à abattre, replanter selon un ratio 1:2 (jusqu'à 208 arbres)	1	I à III	104 arbres	\$\$\$	x
Réglementation		REG1	En vue de l'actualisation de la politique de l'arbre et du plan de foresterie urbaine 2030-2035, étudier et mettre en place une mesure écofiscale favorisant la plantation d'arbres sur les terrains privés et mener un monitoring des résultats	1	IV à V	1 disposition écofiscale		x
		REG2	Pour toute demande de coupe d'arbre à grand déploiement dans le PU, exiger une évaluation par un arboriculteur certifié et privilégier des mesures alternatives qui pourraient assurer la pérennité de l'arbre (ex. : haubanage), le cas échéant	1	II à III	1 disposition réglementaire		

Segment	Type	No	Action	Objectifs visés	Période quinquennale	Quantité	Coût brut	Aide financière
Sensibilisation		SEN1	Mener une campagne de patrimonialisation de l'arbre à Saint-Sauveur sur un thème comme "Apprécier, Respirer, Tempérer : Canopée", incluant la promotion de l'arbre emblématique (pin blanc)	3	I à II	1 campagne	\$\$	x
		SEN2	Vérifier l'opportunité de certifier la forêt urbaine	3	II	1 thème	\$\$\$	x
		SEN3	Poursuivre la promotion de l'aide financière pour la plantation d'arbres dans le PU	1 et 2	I à V		\$\$	
		SEN4	Développer un partenariat avec le MTMD pour le reboisement des terrains verts sur le Chemin Jean-Adam	1	I à II	Incluse dans TRA2 pour le secteur F		

	OBJECTIFS		PÉRIODE		COÛTS BRUTS
1	Tempérer	I	Année 1	\$	Moins de 1000\$
2	Diversifier	II	Année 2	\$\$	Moins de 10000\$
3	Démocratiser	III	Année 3	\$\$\$	Moins de 100000\$
		IV	Année 4	\$\$\$\$	100000\$ et plus
		V	Année 5		